Ordre des Avocats au Barreau du Cameroun

Conseil de l'Ordre

Cameroon Bar Association

Bar Council

Avenue Charles ATANGANA, derrière le Mess des Officiers – Olézoa
Loi N°90-59 du 19.12.90 / NIU: M129012787184K
B.P. 13488 – Tél. : (237) 652 70 91 22/(237) 655 72 36 98/(237) 222 22 03 85
www.barreaucameroun.org - e-mail : info@barreaucameroun.org

Le Bâtonnier de l'Ordre
The Bar President

DECISION N°04/BOA/10/2026 PORTANT CRÉATION ET DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION CHARGÉE DE LA VÉRIFICATION DES DIPLOMES EN DROIT DES AVOCATS ET DES AVOCATS STAGIAIRES DU BARREAU DU CAMEROUN

LE BATONNIER DE L'ORDRE,

Vu la Loi N°90/059 du 19 Décembre 1990 portant organisation de la Profession d'Avocat ;

Vu l'Arrêté N°41/DPJ/SG/MJ du 12 Avril 2015 portant homologation et publication du Règlement Intérieur du Barreau du Cameroun ;

Vu le Procès-verbal de l'Assemblée Générale de l'Ordre des Avocats des 14 et 15 Juillet 2025 ;

Vu les Instructions Générales du Bâtonnier relativement au fonctionnement du Conseil de l'Ordre ;

Vu les nécessités de service ;

DÉCIDE

Article 1:

Article 1 : Il est créé, sous la supervision du Bâtonnier de l'Ordre, une Commission chargée de la vérification des diplômes en droit, ayant pour mission de vérifier l'authenticité de tous les titres académiques requis des Avocats et des Avocats stagiaires.

Article 2 : La Commission travaille en collaboration avec le Conseiller spécial du Bâtonnier chargée de la restitution de l'histoire du Barreau, de l'archivage et de la documentation, afin de veiller à la mise à jour des dossiers de tous les Avocats et Avocats stagiaires par l'intégration des pièces requises.

Article 3 : À compter de la date de signature de la présente décision, les Avocats ci-après sont nommés membres de la Commission chargée de la vérification des

diplômes en droit de l'Ordre des Avocats au Barreau du Cameroun :

PRESIDENT :

- Me NGNIE KAMGA Jackson Francis (Ancie Bâtonnier)

RAPPORTEURS

- Me. TITANJI DUGA Ernest
- Me. ASSIRA ENGOUTE Claude B.

MEMBRES :

CENTRE-SUD-EST

1. Me TCHUDJO Christophe
2. Me MAMBINGO NTONE Marcel Didier
3. Me JOUONZO Eveline
4. Me ONGUENE TSANGA Clotilde Aimée
5. Me AHMADOU BOUBA
6. Me EKANI MANGA Régine Françoise
7. Me FUTE MAMDJO Rosette
8. Me BOUBA BAH SIDDIKI Augustom
9. Me MANDENG MA MBEN Corneille

NORD-OUEST

1. Me UMENJOH Hiram AKOANUNG
2. Me NJI Gideon
3. Me NGWAYI Gideon
4. Me AKUWIYADZE Joseph Wirgham
5. Me NGU Valentine FOKUM

OUEST

1. Me TASSA André Marie
2. Me LAKO Edouard
3. Me KUTNJEM Amadou Monkaree

LITTORAL

1. Me KUISSI Eve N. épse TCHUISSEU
2. Me NEMBA Simon Pierre
3. Me NSALI MBEBI Madeleine
4. Me MOUSSIO Suzanne
5. Me TCHOFFO Alphonse
6. Me BONGAM AWAH Gilbert
7. Me NGOUANA KOPEGHOTSOU Mustapha
8. Me FILIFACK TSAGUE B. F.
9. Me NGO BOUM Augustine Pauliane

EXTRÊME-NORD

4. Me IBRAHIMA
5. Me BOUSSOURA Hamid
6. Me BAHANE Honorine épse DOURWE
7. Me DILI Gérard
8. Me NJOMO TCHIDO Epse YEPMO Huguette Sandrine

NORD

1. Me TOUMBAROU DJODA
2. Me WAZOUA Robain
3. Me TAGOMO Brigitte
4. Me DAYANG

ADAMAOUA

1. Me MOUSSA MOUTAROU
2. Me KOULAGNA KADIRI JOSEPH
3. Me KOUAMOU Franco-Dani

SUD-OUEST

1. Me ENOW AGBOR Benjamin
2. Me IVA IDA BESEM EBAI
3. Me DOUALA Rebecca TANGA
4. Me NOUVELLIZA NGOVE ETA-BESONG Epse NJIMINOH
5. Me NDUTU MENDE Noeline
6. Me TCHANA Anthony
7. Me Gilbert TASSI TAMINANG
8. Me Ruth NONGAH NASAKO epse BALENG
9. Me Emmanuel Divine AKO EGBE

Article 3 : A la diligence de la Secrétaire de l'Ordre, la présente Décision sera notifiée au Président de la Commission puis publiée en français et en anglais partout où besoin sera.

Le Président de ladite Commission se chargera de notifier à son tour la décision à tous les membres nommés.

Le Président de cette Commission peut adjoindre tout autre confrère dont les compétences concourent à la réalisation des objectifs de la présente Commission.

Article 4 : La Commission dispose d'un mois à compter de la notification à son Président pour présenter au Bâtonnier de l'Ordre son plan d'action.

Fait à Yaoundé, le 26 octobre 2026

Ordre des Avocats au Barreau du Cameroun
Le Bâtonnier
Cameroon Bar Association

MBAH Eric MBAH, Esq.
Bâtonnier de l'Ordre des Avocats